

Le bracelet de la N-VA ne convainc pas

JEUNESSE Les nationalistes proposent l'usage du bracelet électronique dès 14 ans

► C'est la dernière proposition en date de la N-VA.

► Elle concerne la Région flamande, puisque la justice de la jeunesse a été régionalisée.

► Mais au sud comme au nord, les réactions négatives s'accroissent.

L'idée n'est pas sortie tout droit de l'imagination de la N-VA, nous dit-on. Placer certains mineurs de 14 ans ou plus sous bracelet électronique a été proposé « par un groupe d'experts, nommés par l'administration flamande. Ce groupe a travaillé pendant un an sur le dossier. Il est composé de juges, de magistrats, d'assistants sociaux, de psychiatres... Ce sont eux qui suggèrent de recourir au bracelet électronique dans certains cas », insiste Lorin Parys, député N-VA du parlement flamand.

Cette suggestion, Lorin Parys et son parti l'ont reprise dans un document de 70 pages, qui traite de la réforme de la justice de la jeunesse en Flandre et qui sera transformé d'ici peu en proposition de décret au parlement flamand.

Quel est le fond de la proposition ? Permettre aux juges de la jeunesse d'employer une nouvelle forme de sanction pour les

mineurs qui ont été désignés coupables pour « les délits les plus graves », explique Lorin Parys. *Suivant la maturité du jeune, les*

faits commis, le contexte parental... Le juge pourrait décider - ou non - de recourir au bracelet électronique. » Le député N-VA estime que le bracelet électronique est l'un des éléments qui peut permettre d'éviter qu'un jeune passe « du berceau à la prison. Avec le bracelet, il peut rester chez lui, aller à l'école... et se réintégrer plus facilement. »

Pas de quoi convaincre Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il voit deux grands problèmes à la proposition de la N-VA - outre le fait que « le bracelet est une alternative à la prison et qu'en matière de jeunesse, les peines n'existent

pas ». Premièrement, le bracelet limite la mobilité du condamné à son environnement le plus proche. « Or, on constate souvent que les actes délinquants sont la manifestation d'un problème familial, scolaire... » Ensuite, poursuit-il, le bracelet va isoler les enfants et les priver d'une assistance éducative au moment où ils en ont le plus besoin. Bref, Bernard De Vos est totalement opposé à la proposition N-VA. Et lorsque les nationalistes indiquent que l'assignation à résidence existe déjà pour les mineurs, il rétorque que cette mesure-là n'est pas plus maligne que le bracelet électronique et que

toutes deux correspondent à une logique purement sanctionnelle.

La Flandre attend

Cependant, les compétences de Bernard De Vos se limitent à la

Fédération Wallonie-Bruxelles... Et la proposition de Lorin Parys concerne la justice de la jeunesse en Flandre - compétence régionalisée avec la sixième réforme de l'Etat. L'homologue flamand de Bernard De Vos, Bruno Vanobbergen, n'a pas néanmoins pas souhaité réagir à la dernière proposition de la N-VA. Il attend de lire les 70 pages du dossier rédigé par les nationalistes. ■

CATHERINE JOIE

RÉACTIONS POLITIQUES

« Ça défavoriserait la réinsertion »

Rachid Madrane (PS), ministre de l'Aide à la Jeunesse en FWB, estime qu'il existe déjà suffisamment de mesures pour accompagner les jeunes qui ont commis des infractions. « Ces jeunes sont dans nos radars, il n'y a pas besoin de les tracer avec un GPS. La proposition de la N-VA paraît aussi difficilement praticable : ces jeunes sont en obligation scolaire, ils doivent aller au cours de gym, à la piscine... Les en priver parce qu'ils portent un bracelet défavorisera leur insertion. Or c'est tout l'enjeu : les réinsérer. » En Flandre, le SP.A et Groen, deux partis de l'opposition, ont également réagi. « Le bracelet pour les mineurs ne résout rien : ni pour les jeunes qui ont commis un délit, ni pour les victimes, ni pour la société », a indiqué Freya Van den Bossche (SP.A). Groen parle de son côté d'une proposition « affreuse ».

C.J.